

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du Mardi 28 octobre 2014

Président : Monsieur Robert de KERVÉGUEN, Maire de Vigny

Présents : Mesdames et Messieurs Claude DUMONT, Catherine DANIEL, Marie-France PUGET, Patrick MADI, Jean FERLIER, Anick PERTUISOT, Alain PAVIOT, Christian EVRARD, Catherine BONNOUVRIER, Isabelle COT, Ana FAUVET, Philippe CORTES, Delphine VALIN-HOBBE

Absent excusé : Monsieur Vincent GUILLOUËT

La séance est ouverte à 20 h 30.

Madame Delphine VALIN-HOBBE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Chaque membre de l'assemblée a été destinataire du compte rendu de la dernière réunion en date du 09 septembre 2014.

Aucune objection n'étant faite, le compte rendu est par conséquent approuvé.

Le Président propose de passer à l'ordre du jour.

ECOLE PRIMAIRE DE VIGNY : INTERVENTION DE MADAME MURIEL BINET, DIRECTRICE :

En l'absence de Madame Muriel BINET, Directrice de l'école primaire de Vigny, il est décidé de passer au point 2 de l'ordre du jour.

PRESENTATION DES CHEMINS COMMUNAUX – rapporteur : Jean FERLIER :

Monsieur le Maire passe la parole à Jean FERLIER afin qu'il nous commente son étude sur les chemins communaux qui nous est projetée.

Jean FERLIER nous précise qu'il a recensé tous les chemins existants et figurant au cadastre. Ils ont été classés par ordre alphabétique du nord au sud soit environ 50 chemins représentant 20 kms. Tous ne sont pas praticables, certains sont envahis par la végétation, d'autres ne mènent nulle part ou bien encore sont enclavés dans les propriétés privées

Les chemins ruraux relèvent du domaine privé de la commune, les chemins vicinaux du domaine public communal.

Vigny est traversé par beaucoup de randonneurs (voie Paris-Londres, Chaussée Brunehaut...)

Une discussion s'engage sur les chemins à réhabiliter et notamment le Chemin de Vernon dans la partie longeant le hameau de la Gaudière, la sente de la fontaine aux malades, le CR 25.

Certains travaux de défrichage et de petits élagages pourront être réalisés par le personnel communal. Il est prévu cet hiver la portion de la sente de la fontaine aux malades en dessous des constructions du site des Ormeteaux en concertation avec les propriétaires riverains.

Monsieur le Maire remercie Jean FERLIER et Jean-Claude GERMAIN pour le travail remarquable qu'ils ont entrepris.

STATIONNEMENT PLACE D'AMBOISE :

Il est donné connaissance du plan existant du stationnement Place d'Amboise.

Monsieur le Maire propose, en vue d'améliorer la circulation et le stationnement, un projet comprenant 31 places au lieu de 19 actuellement.

Ce projet consiste à :

- supprimer les places le long du château ce qui permettra de mettre en valeur la fontaine et le mur du château
- prévoir un stationnement sur une double rangée au milieu de la place
- mettre en place un sens de circulation
- repositionner et éventuellement aplanir l'ilot

Le service des routes du Conseil Général a approuvé ce projet tout en précisant que la place se trouvant sur le domaine communal, son accord n'était pas obligatoire. Ce service est tout disposé à réaliser des aménagements sur la R.D. 169 pour ralentir la vitesse des véhicules à savoir des ralentisseurs à hauteur de la rue des saules.

Il y aura lieu :

- de prévoir la place de stationnement PMR, un emplacement pour le stationnement de la fleuriste, du camion pizza et du rôtisseur
- de faire une communication auprès des riverains avant la réalisation des travaux

Ces travaux peuvent être réalisés à moindre coût par les employés communaux.

Monsieur le Maire précise que ce projet lui a été inspiré par Monsieur Gilles Laage. Il peut toujours être revu après sa mise en place, s'il ne donne pas satisfaction.

Puis une discussion s'engage sur les actions à mener pour ralentir la vitesse et améliorer le stationnement telles que :

- la création de places de stationnement en épi entre le portail de la ferme de Monsieur MAHÉ et la rue des Saules
- réduire la largeur de la chaussée pour freiner la circulation tout en sachant que le service des routes du Conseil Général est tout disposé à engager des actions sur notre territoire mais attendait la réalisation de nos travaux d'assainissement.

Catherine BONNOUVRIER suggère de prévoir des ralentisseurs route d'Us.

ECLAIRAGE PUBLIC – rapporteur : Patrick MADI :

Monsieur le Maire passe la parole à Patrick MADI afin qu'il nous présente l'étude qu'il a réalisée sur l'éclairage public dans les chemins et allées après 22 h 30.

Patrick MADI fait savoir que les éclairages dans la commune sont dans l'ensemble bien équilibrés la nuit. Toutefois, il est constaté des irrégularités dans la mise en place d'un éclairage sur deux.

De plus certains chemins sont trop éclairés après 22 h 30, tels que les allées de la Gaudière, ruelle tortue, chemin du borbier, chemin des fontaines, chemin des murets ainsi que la rue des anciens combattants.

Pour ce qui est du collège, les candélabres sont allumés un sur deux à l'entrée mais au droit du parking, tous les lampadaires sont allumés avec une baisse d'éclairage à partir de 19 heures grâce à la régulation.

Une remise en état des armoires d'éclairage est à revoir. 17 % des mâts sont dans un état vétuste, les rues du Général Leclerc et Beaudouin seraient prioritaires à la vue des vétustés des supports.

La mise en place de leds en remplacement des éclairages actuels permettrait une économie d'énergie de 30 à 40 % sur la consommation électrique actuelle. Tout dépendra de la puissance retenue. Une étude plus complète est en cours.

L'investissement pour cette opération est d'environ 700 € par candélabre, ce prix comprend le remplacement de la platine d'éclairage, de l'alimentation et du mat ou support.

Il y a 605 luminaires dans la commune.

La durée des Leds est d'une vingtaine d'années alors qu'une ampoule dure environ 4 ans et les amorces 8 ans.

Les leds s'adaptent sur les mats anciens, sont réglables en intensité et orientables.

Le Conseil Municipal serait favorable à un équipement avec des leds qui pourrait se faire progressivement.

L'étude en cours nous permettra de définir les rues à prioriser ainsi que les tranches de travaux à prévoir.

D'autre part, le Conseil Municipal est favorable également à réduire l'éclairage, après 22 h 30 :

- dans les allées de la Gaudière, un point lumineux à l'entrée et un point lumineux à la sortie si nécessaire,
- chemin des fontaines, rue Yves de Kervéguen et rue du Général de Gaulle, un éclairage sur deux.

Monsieur le Maire remercie Patrick MADI pour son étude et pour ses conseils sur les travaux électriques et d'éclairage public.

POINT SUR LES COMMISSIONS COMMUNALES – Rapporteurs : les vice-présidents :

Le Maire passe la parole aux vice-présidents des différentes commissions afin qu'ils fassent un bref compte rendu de la réunion de leur commission :

- Commission environnement, patrimoine, urbanisme : rapporteur : Delphine VALIN-HOBBE
- la 6^{ème} édition de la matinée éco-citoyenne le samedi 11 Octobre sur le chemin situé derrière le cimetière : une trentaine de personnes présentes mais peu d'enfants malgré l'information au niveau de l'école.
- au mois de novembre : il est prévu de recenser les biens mobiliers et immobiliers privés et publics qui pourraient être valorisés à l'occasion de la journée du patrimoine.
- La prochaine matinée éco-citoyenne aura lieu au printemps avec en projet le nettoyage des abords de l'Aubette. Il y aura lieu de se rapprocher du PNR, du SIBVAM et notamment de Patrick VACHER, adjoint au Maire d'Avernes. Pour attirer les enfants, il est proposé un lâcher de canards dans l'Aubette

Il est suggéré une intervention dans chaque classe sur l'écocitoyenneté de 5 à 10 mn pour sensibiliser les enfants, une présentation de la rivière l'Aubette et ses implications, ainsi qu'éventuellement une action avec le SMIRTOM pendant la semaine du développement durable sous une forme ludique pour faire participer les enfants.

- Commission information, communication : rapporteur : Ana FAUVET

la Commission s'est réunie le 16 octobre dernier.

- préparation des Echos de Vigny : parution prévue en janvier.
Nouvelle réunion prévue en novembre pour faire le point sur les articles.
- passeport de Vigny : la 2^{ème} édition est repoussée car certains artisans et commerçants en ont encore en stock
- le site internet est actuellement en refonte. Marie-France Puget et Alain Bonnouvrier ont participé à deux demi-journées de formation et Anna Fauvet va s'inscrire à la prochaine formation.
Le passage sur le nouveau site est prévu prochainement avec remise officielle du site.

- Commission animation, vie associative, sport et jeunesse : rapporteur : Anick PERTUISOT

- La cérémonie du 11 Novembre : participation des élèves du collège qui liront un ou plusieurs textes au cimetière et note d'information aux parents des élèves de l'école primaire pour demander le concours de leur enfants pour la collecte des bleuets.
- Le Téléthon : pour la Commune de Vigny, une animation prévue à la caserne des pompiers le 6 décembre avec plusieurs stands (ateliers cibles et secourisme - lavage de voitures – massages cardiaques – château gonflable – vente de crêpes et vin chaud – vente de magnets et de porte-clés peluche...) avec certainement la participation de la gendarmerie.
- L'arbre de Noël : le 19 décembre avec un spectacle de magie animalière. Patrick Madi se propose de faire le Père Noël.
- Réunion avec les Présidents d'associations le 22 octobre : organisation d'une fête en commun associations/commune le 6 juin 2015 au stade

- Information sur les travaux en cours : rapporteur : Claude DUMONT

- au stade : ravalement des vestiaires, peinture des piliers et des portes, installation de grilles pour les chaussures des footballeurs, tracé du terrain de boules (30 m x 4 m), agrandissement de l'aire de jeux (consultation pour le montage)
- au cimetière : installation d'un banc sur le parking, voir si nécessité d'en prévoir un à l'intérieur du cimetière, mise en place d'un bac à composter
- pose d'un miroir à l'angle de la rue du Général Leclerc et de la Rue Marie
- aux écoles : isolation de la toiture terrasse de la bibliothèque (une couche de laine de verre), installation d'un tableau numérique, mise à disposition d'une benne pour le nettoyage des locaux suite au passage de la commission de sécurité, réunion prévue pour étudier la circulation dans la salle de stockage
- élagage d'arbres et ramassage des feuilles
- réparation des trottoirs avec un nouveau procédé
- réunion avec le PNR pour diminuer l'usage des produits phytosanitaires
- phase de réflexion pour la rénovation des appartements : étude sur les aides possibles
- choix du modèle du dessin à poser sur les 3 bornes de déjections canines qui seront posées près des écoles et devant la mairie (trois dessins proposés par Frédéric Deligne). Le Conseil Municipal sera consulté par mail.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES COLLEGES DES CANTONS DE MARINES ET VIGNY :

Monsieur le Maire fait un point sur la situation à l'égard du projet de gymnase et notamment sur les places de stationnement :

Le 16 juillet visite à la mairie de Marines avec Claude Dumont pour rencontrer Madame Jacqueline Maigret, Présidente du syndicat et lui faire part de ses interrogations sur le stationnement existant qui ne paraît pas suffisant, et de la réglementation en matière de stationnement prévu dans notre PLU pour la réalisation d'un gymnase.

Monsieur Robert de Kervéguen adresse une lettre à Madame Jacqueline Maigret le 12 septembre lui proposant de raisonner « stationnement » dans le cadre d'un plan d'aménagement d'ensemble : création d'une école de musique – la CCVC et sa zone d'activités existante appelée à se développer - la nouvelle activité économique sur la parcelle vendue par la CCVC et une partie de la parcelle cadastrée ZA n° 124 appartenant à un particulier située en zone UF.

Nous lui proposons de réfléchir sur un projet de stationnement supplémentaire que nous pourrions mutualiser qui pourrait se situer sur la voie communale n°6 de Vigny au Bord'Haut.

Madame Jacqueline Maigret répond le 8 octobre en précisant que le syndicat n'a pas à prendre en charge les places de stationnement puisque les collégiens n'en auront pas l'usage et que les places existantes sont suffisantes. Elle considère que la commune doit effectivement s'interroger sur la nécessité de créer des places supplémentaires aux places existantes pour le fonctionnement du gymnase en dehors des horaires d'ouverture du collège.

En matière de stationnement, le PLU prévoit dans son règlement actuel, pour la réalisation d'un gymnase : 28 places pour 1000 m² de SHON pour les voitures particuliers – 20 places deux roues – 1 ou 2 emplacements de cars matérialisés.

Dans le cadre de la modification simplifiée du PLU en cours, il est indiqué que : « le nombre de places de stationnement (véhicules motorisés et deux roues) peut éventuellement être réduit en fonction des complémentarités observées entre les différentes fonctions (gymnase – école de musique et projet de centre d'activités socioculturelles et socio médicales). Dans le cadre d'un projet d'aménagement d'ensemble, il est possible d'envisager la mutualisation des espaces de stationnement. Une étude particulière doit alors être faite préalablement à l'implantation de ces établissements. »

Il est donné connaissance de l'étude réalisée par la commune sur le stationnement existant au Bord'Haut à savoir :

- collège	23 places	2 PMR
- devant la CCVC	15 places	
- côte zone d'activité	22 places	
- devant parcelle 58/59* et parcelle 124 en partie*	26 places	
soit au total	86 places	2 PMR

* propriété de la CCVC et d'un particulier, il convient de prévoir des suppressions de place de parking lorsque ces parcelles seront vendues pour permettre l'accessibilité.

De plus, la CCVC va recevoir davantage de personnes lorsqu'elle va assurer l'instruction de l'urbanisme et nous espérons que ce gymnase sera ouvert aux associations en dehors de son occupation par les scolaires.

Le Syndicat intercommunal des collèges des cantons de Marines et Vigny, lors de sa séance du 25 septembre dernier, a autorisé la Présidente à déposer le permis de construire du gymnase avec une demande de dérogation pour éviter la création de places de parkings pour ce projet.

Suite à l'intervention de Christian Evrard, il y a lieu de vérifier à qui appartient le parking devant la CCVC, 1, rue de Rouen.

SMIRTOM DU VEXIN :

Claude DUMONT a assisté à l'assemblée générale du SMIRTOM du Vexin le 23 Octobre dernier.

Entre le 18 et 20 Novembre, le SMIRTOM organise une collecte des DEEE (Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques) pour toutes les communes. Il est prévu d'apporter au centre tri tout le matériel hors d'usage stocké à la mairie et à la cantine.

Les dates d'ouverture de la déchetterie ont été modifiées :

- horaires d'été : du 1^{er} avril au 31 octobre
- horaires d'hiver : du 1^{er} novembre au 31 mars.

Possibilité de locations de bennes pour les particuliers et les communes.

Le bureau a commencé à travailler sur la réglementation R437 avec un objectif fin 2015 (la CRAMIF oblige le SMIRTOM à fournir des bacs à ordures ménagères à roulettes avec une accroche car les ripeurs ne devront plus porter les bacs) dépense évaluée à 800 000 € pour l'achat des bacs pour 95 communes. De plus les camions ne seront plus autorisés à faire de marche arrière.

Après un recensement des problèmes dans chaque commune, une concertation est prévue entre le SMIRTOM du Vexin, Sepur et la commune concernée.

COMMUNAUTE DE COMMUNES VEXIN CENTRE :

La CCVC s'est réuni en conseil Communautaire le 9 Octobre :

- Finances :
Le budget 2015 sera sûrement complexe face aux dépenses auxquelles la CCVC sera confrontée (service instructeur de l'urbanisme, fibre optique, rythmes scolaires).
- Enfance – Petite enfance : Pour les rythmes scolaires : prise en charge financière du transport du mercredi par la CCVC – accompagnant à la charge des communes – sectorisation Vigny et Sagy accueil au CLSH de Seraincourt. Il est donné connaissance des tableaux de présence des enfants inscrits dans chaque centre pour le mercredi après-midi.
Les enfants de Vigny sont accueillis au Centre de loisirs des p'tits amis de Seraincourt et sont en moyenne une vingtaine alors que d'après le sondage réalisé, ils auraient dû être 37. Catherine Danel pense que l'année prochaine, nous devrions avoir davantage d'enfants. Cette année, les parents ont été prévenus tardivement et ont pris d'autres dispositions.
- Service Urbanisme : projet de convention avec les communes pour la création d'un service urbanisme adossé à la CCVC qui doit faire l'objet d'une nouvelle lecture en réunion de commission avant projet définitif. Aucun coût n'a été arrêté mais il est prévu l'embauche de 3 personnes. Le Conseil Communautaire sera appelé à prendre une décision dès que la commission urbanisme aura arrêté le projet.

Modification du règlement intérieur pour les commissions - article 23 : « ...les commissions sont composés de délégués communautaires et/ou de leur suppléant élus par le conseil communautaire, au scrutin pluri nominal majoritaire. Afin, notamment que les communes qui ont peu de délégués communautaires puissent être représentés, il est admis que les conseillers municipaux des 34 communes ont la possibilité de s'inscrire à une seule commission ou sous-commission de leur choix. Afin de pouvoir régler les cas particuliers, les présidents de commissions, sur demande des conseillers avec l'accord des maires, pourront désigner des conseillers municipaux qui par leur compétence et motivation peuvent apporter une réelle expertise sur les sujets abordés. La commission culture-tourisme-animation ayant un besoin important d'aide pour l'organisation des activités n'est pas concernée par les conditions indiquées ci-dessus. »

Pour Vigny, deux commissions sont concernées : la commission développement économique et la commission enfance - petite enfance.

NOUVELLE CARTE DES CANTONS :

Le Département du Val d'Oise ne comporte plus 39 cantons mais 21 cantons, Vigny faisant partie du Canton de Vauréal.

Les élections départementales (anciennement cantonales) prévues en mars 2015 sont les premières élections permettant d'élire les conseillers départementaux de l'ensemble des conseils généraux. Elles remplacent les élections cantonales initialement prévues en 2014 et 2017.

Dans chaque canton, un binôme (un homme et une femme) sera en lice et ce sont donc 42 (au lieu de 39) élus qui siégeront à partir d'avril prochain au Conseil Général du Val d'Oise.

En perdant la qualité de chef-lieu de canton notre dotation de solidarité rurale (DSR) sera amputée de la fraction "bourg-centre" qui s'élève pour l'année 2014 à 12 044 € ce qui représente 1,22 % de nos recettes réelles de fonctionnement (CA 2014).

La réforme de la carte cantonale ne s'appliquera qu'au moment du renouvellement des conseils départementaux en mars 2015, par conséquent ce n'est seulement qu'en 2017, année au cours de laquelle sera prise en compte la situation des communes au 1er janvier 2016 que le redécoupage cantonale aura un impact sur la répartition de la fraction "bourg-centre" de la DSR.

(La DSR est appréciée sur la base des données connues au 1er janvier de l'année précédant celle de la répartition.)

DEMANDES DE SUBVENTION :

sollicitées par :

- Monsieur Florent MONFORT, Directeur du SIMVVO, pour permettre d'organiser et de financer le projet de conte musical proposé aux enfants de l'école de Vigny qui donnera lieu à un spectacle le 24 juin 2015 au théâtre de Jouy le Moutier
Subvention sollicitée = 500 €. Le Conseil Municipal donne son accord sur le versement de cette subvention.
- La paroisse d'Avernes et Marines – Presbytère de Us pour participer aux frais de remplacement du moteur de la volée de la cloche n°1 de l'église de Vigny dont le devis s'élève à 1 575,60 € TTC.
Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 400 €.

INFORMATIONS DIVERSES

RESERVE PARLEMENTAIRE DU DEPUTE : ACQUISITION D'UN TRACTEUR TONDEUSE :

La Préfecture du Val d'Oise vient de nous notifier la subvention accordée au titre de la réserve parlementaire du Député Philippe Houillon pour un montant de 4 000 € soit 32,12 % sur une dépense subventionnable de 12 450 € H.T. pour l'acquisition d'un tracteur-tondeuse et d'une remorque pour le service des espaces verts.

FERMETURE DE LA MAIRIE :

Sur proposition du Maire, la mairie sera fermée au public (fermeture porte et téléphone sur répondeur) le jeudi après-midi à partir du jeudi 4 décembre.

La préfecture consultée n'y voit pas d'inconvénient au regard de notre activité passeport.

Dans un deuxième temps, la fermeture pourrait se faire sur une journée.

PROPOSITION DE MAIRE HONORAIRE :

L'article L2122-35 du code général des collectivités territoriales prévoit l'honorariat pour un ancien maire ayant exercé des fonctions municipales pendant au moins 18 ans.

Monsieur Robert de KERVÉGUEN propose de faire cette demande au Préfet du Val d'Oise pour remercier Madame Annick de TRAVERSAY qui a été élue conseillère municipale de 1983 à 1995 puis adjointe de 1995 à 2007 puis maire de 2007 à Mars 2014.

Il s'agit d'un titre honorifique, devoir de reconnaissance, qui n'implique aucun engagement de la part de l'intéressée ni de la Commune. Une cérémonie sera organisée pour sa nomination.

Le Conseil Municipal y est tout à fait favorable.

PERIODE D'ENLEVEMENT DES BETTERAVES :

Les établissements Saint Louis nous informe des périodes prévisionnelles de chargement des silos de betteraves dans notre commune à savoir semaine 37 – 42 – 46 – 51 en 2014 et semaine 3 en 2015.

DEMANDE DE STATIONNEMENT SUR LE DOMAINE PUBLIC « OUTIROR » :

Le Conseil Municipal décide d'augmenter de 15 € le droit de place demandé à Outiror soit 65 € à la place de 50 € à chaque passage dans notre commune à compter de janvier 2015.

COMMISSION ECONOMIQUE ET DES FINANCES :

La commission économique et des finances se réunira le jeudi 13 Novembre 2014 à 19 h 30 pour le vote du budget supplémentaire 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire passe la parole aux membres présents.

QUESTIONS DIVERSES :

- Christian EVRARD fait savoir que le SIBVAM va organiser une campagne de piégeage de ragondins dans la rivière.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au Mardi 25 Novembre 2014 à 20 h 30.

Dans l'assistance, des questions sur la pose d'un banc dans le cimetière alors qu'il en existe déjà près du columbarium, sur l'entretien du cimetière, sur les concessions perpétuelles et sur le stationnement prévu sur la place d'Amboise.

La séance est levée à 23 h 15.